



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

du Conseil de Communauté de l'agglomération dijonnaise

Séance du jeudi 17 décembre 2009

Président : M. REBSAMEN

Secrétaires de séances : M. BORDAT et M. GRANDGUILLAUME

Membres présents :

M. François REBSAMEN	M. Benoît BORDAT	M. Louis LAURENT
M. Pierre PRIBETICH	M. Joël MEKHANTAR	M. Roland PONSAA
M. Jean ESMONIN	M. Christophe BERTHIER	Mme Christine MASSU
M. Gilbert MENUET	M. Philippe DELVALEE	Mme Dominique BEGIN-CLAUDET
Mme Colette POPARD	M. Georges MAGLICA	M. Michel FORQUET
M. Rémi DETANG	Mme Anne DILLENSEGER	M. Claude PICARD
M. Jean-Patrick MASSON	Mme Christine DURNERIN	M. Gaston FOUCHERES
M. Jean-François DODET	Mme Nelly METGE	M. Pierre PETITJEAN
M. François DESEILLE	Mme Elizabeth REVEL-LEFEVRE	M. Nicolas BOURNY
M. Laurent GRANDGUILLAUME	Mme Elisabeth BIOT	M. Jean-Philippe SCHMITT
M. Patrick CHAPUIS	Mlle Christine MARTIN	M. Philippe GUYARD
M. Michel JULIEN	Mme Marie-Josèphe DURNET-ARCHEREY	M. Pierre-Olivier LEFEBVRE
Mme Marie-Françoise PETEL	M. Alain MARCHAND	M. Gilles MATHEY
M. Gérard DUPIRE	M. Mohammed IZIMER	Mme Françoise EHRE
Mme Catherine HERVIEU	Mme Hélène ROY	Mme Geneviève BILLAUT
M. Jean-Claude DOUHATT	M. Mohamed BEKHTAOUI	M. Murat BAYAM
M. Jean-Paul HESSE	Mme Jacqueline GARRET-RICHARD	M. Michel BACHELARD
Mlle Badiâ MASLOUHI	Mme Joëlle LEMOUZY	M. Rémi DELATTE
M. Yves BERTELOOT	M. Jean-Yves PIAN	M. Philippe BELLEVILLE
M. Patrick MOREAU	Mlle Stéphanie MODDE	M. Norbert CHEVIGNY
M. Dominique GRIMPRET	M. Philippe CARBONNEL	Mme Noëlle CABBILLARD.
M. Jean-Pierre SOUMIER	M. Alain LINGER	
M. André GERVAIS	M. Pierre LAMBOROT	
M. Alain MILLOT		

Membres absents :

M. José ALMEIDA	M. François-André ALLAERT pouvoir à M. Alain MILLOT
M. Jean-François GONDELLIER	M. Didier MARTIN pouvoir à Mme Jacqueline GARRET-RICHARD
M. Lucien BRENOT	Mme Françoise TENENBAUM pouvoir à M. Pierre PRIBETICH
M. Michel ROTGER	Mlle Nathalie KOENDERS pouvoir à Mme Colette POPARD
Mme Claude DARCIAUX	Mme Myriam BERNARD pouvoir à M. Mohammed IZIMER
M. Gilles TRAHARD	M. François NOWOTNY pouvoir à Mme Christine MASSU
	M. Jean-Claude GIRARD pouvoir à Mme Françoise EHRE
	M. Patrick BAUDEMONT pouvoir à Mme Geneviève BILLAUT.

OBJET : ADMINISTRATION GENERALE ET FINANCES

Actualisation des autorisations de programme

Par délibération du 22 décembre 2005, la Communauté de l'agglomération dijonnaise a décidé de gérer certains crédits d'investissement en autorisations de programme et crédits de paiement, conformément aux articles L 2311-3 et R 2311-9 du Code général des collectivités territoriales.

Les autorisations de programme constituent la limite supérieure des des dépenses qui peuvent être engagées de manière pluri-annuelle pour le financement de projets déterminés.

Les crédits de paiement constituent la limite supérieure des dépenses pouvant être mandatées pendant l'année pour la couverture des engagements contractés dans le cadre des autorisations de programme correspondantes.

Les autorisations de programme sont votées par l'assemblée délibérante. Elles sont valables sans limitation de durée jusqu'à ce qu'il soit procédé à leur annulation, et peuvent être révisées (modification du montant, de la répartition des crédits de paiement prévisionnels, de l'affectation des crédits).

Pour 2010, il est proposé de procéder aux opérations suivantes :

D) ACTUALISATION DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME EXISTANTES ET DES CRÉDITS DE PAIEMENT CORRESPONDANTS

3 autorisations de programme ont été ouvertes par délibération du 22/12/2005, et 2 par délibérations du 17/12/08. Il convient de les actualiser, compte-tenu de l'évolution des engagements contractuels, et de réviser la répartition prévisionnelle des crédits de paiement.

- CRÉATION D'UN PÔLE D'ART CONTEMPORAIN

- **Montant de l'autorisation de programme** : 757 500 euros (inchangé)

- **Financement prévisionnel** : s'agissant d'une subvention d'équipement versée par le Grand Dijon, le financement de cette autorisation de programme est assuré en totalité par le budget général de la Communauté (autofinancement et emprunt).

- **Répartition et affectation des crédits de paiement annuels prévisionnels** :

	Autorisation de programme	Paiements effectués à fin 2008	Crédits de paiement 2009	Crédits de paiement 2010
Montants	757 500 €	75 750 €	681 750 €	0
Affectation				Chapitre 204

- PARTICIPATION AU FINANCEMENT DE LA LINO

- **Montant de l'autorisation de programme** : 36 900 000 euros (contre 25 M€ dans la délibération du 22/12/2005 : révision du montant de l'engagement du Grand Dijon suite à la délibération du 25 juin 2009 relative à la convention de financement pour l'achèvement de la réalisation de la 1ère phase de la LINO)

- **Financement prévisionnel** : s'agissant d'une subvention d'équipement versée par le Grand Dijon, le financement de cette autorisation de programme est assuré en totalité par le budget général de la Communauté (autofinancement et emprunt).

- Répartition et affectation des crédits de paiement annuels prévisionnels :

	Autorisation de programme	Paiements effectués à fin 2008	2009 prévisionnel	BP 2010	2011	2012	2013
Montants	36 900 000 €	5 658 310 €	2 372 605 €	3 500 000 €	8,5 M€	8,5 M€	8 369 085 €
Affectation			Chapitre 204				

- CONVENTION ANRU

- **Montant de l'autorisation de programme :** 14 200 000 euros

- **Financement prévisionnel :** s'agissant d'une subvention d'équipement versée par le Grand Dijon, le financement de cette autorisation de programme est assuré en totalité par le budget général de la Communauté (autofinancement et emprunt).

- Répartition et affectation des crédits de paiement annuels prévisionnels :

	Autorisation de programme	Paiements effectués à fin 2008	Crédits de paiements					
			2009	2010 BP	2011	2012	2013	2014
Montants	14 200 000 €	2 438 668 €	1 200 000 €	3 150 000 €	2 711 332 €	2,7 M€	1 M€	1 M €
Affectation			Chapitre 204					

- PARTICIPATION AU FINANCEMENT DES DÉFICITS D'OPÉRATION POUR LA CRÉATION DE LOGEMENTS À LOYER MODÉRÉ – PROGRAMMATION 2009

- **Montant de l'autorisation de programme :** 6 011 664 € (contre 9 000 000 € dans la délibération du 17/12/2008 : révision à la baisse du programme au vu des engagements effectivement pris par délibérations en 2009).

- **Financement prévisionnel :** s'agissant d'une subvention d'équipement versée par le Grand Dijon, le financement de cette autorisation de programme est assuré en totalité par le budget général de la Communauté (autofinancement et emprunt).

- Répartition et affectation des crédits de paiement annuels prévisionnels :

	Autorisation de programme	Crédits de paiements			
		2009	2010	2011	2012
Montants	6 011 664 €	919 638 €	1 000 000 €	3 092 026 €	1 000 000 €
Affectation		Chapitre 204			

- PARTICIPATION AU FINANCEMENT DES DÉFICITS D'OPÉRATION POUR LA CRÉATION DE LOGEMENTS À LOYER MODÉRÉ – PROGRAMMATIONS ANTÉRIEURES À 2009

- **Montant de l'autorisation de programme :** 6 932 665 €

- **Financement prévisionnel :** s'agissant d'une subvention d'équipement versée par le Grand Dijon, le financement de cette autorisation de programme est assuré en totalité par le budget général de la Communauté (autofinancement et emprunt).

- Répartition et affectation des crédits de paiement annuels prévisionnels :

	Autorisation de programme	Crédits de paiements		
		2009	2010	2011
Montants	6 932 665 €	2 833 261 €	2 000 000 €	2 099 404 €
Affectation		Chapitre 204		

II) CRÉATION D'AUTORISATIONS DE PROGRAMME

Il est proposé de créer des autorisations de programme pour les opérations suivantes :

PARTICIPATION AU FINANCEMENT DES DÉFICITS D'OPÉRATION POUR LA CRÉATION DE LOGEMENTS À LOYER MODÉRÉ – PROGRAMMATION 2010 :

- Montant de l'autorisation de programme : 7 000 000 €

- Financement prévisionnel : s'agissant d'une subvention d'équipement versée par le Grand Dijon, le financement de cette autorisation de programme est assuré en totalité par le budget général de la Communauté (autofinancement et emprunt).

- Répartition et affectation des crédits de paiement annuels prévisionnels :

	Autorisation de programme	Crédits de paiements			
		2010	2011	2012	2013
Montants	7000 000 €	400 000 €	1 750 000 €	3 500 000 €	1 350 000 €
Affectation		Chapitre 204			

RÉALISATION DE 2 LIGNES DE TRAMWAY

- Montant total HT du programme : 398,9 M€

- Montant total TTC du programme : 471,2 M€

- Dépenses réalisées en 2008 et 2009 (estimation au 31/12) : 17 610 324 € HT, et 20 081 948 € TTC

- Montant de l'autorisation de programme 2010 – 2014 : 381 250 000 € HT et 451 113 000 € TTC

- Financement prévisionnel : Cette autorisation de programme sera financée par la récupération de TVA et le FCTVA d'une part, et par des subventions d'équipement d'autre part, selon le plan de financement prévisionnel ci-dessous :

	en K€
Coût total HT	398 860
TVA	72 334
Total TTC	471 194

Financements	
Subvention Etat (Grenelle environnement + Plan Banlieues)	47 000
Subvention Conseil Général de Côte d'Or	20 000
Subvention Conseil Régional de Bourgogne	40 000
Subvention FEDER	5 000
Total Subventions	112 000

TVA récupérable + FCTVA	70 887
-------------------------	--------

Répartition et affectation des crédits de paiement annuels prévisionnels :

	Autorisation de programme	Crédits de paiements				
		2010	2011	2012	2013	2014
En K€ HT	381 250	73 921	156 000	139 166	11 923	240
En K€ TTC	451 113	83 548	186 576	166 442	14 260	287
Affectation		Chapitres 20 – 21 -23				

Vu l'avis de la Commission,

LE CONSEIL,
APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,
DÉCIDE :

- **d'approuver** la révision, l'ouverture et l'affectation des autorisations de programme présentées ci-dessus.

Pour extrait conforme,
Le Président
Pour le Président

Convocation envoyée le 10 décembre 2009

Publié le **18 DEC. 2009**

Déposé en Préfecture le

PRÉFECTURE DE LA CÔTE-D'OR
Déposé le :

21 DEC. 2009

